

# Impôts : l'héritage, un sujet tabou en France

*Alors que l'on assiste à un retour de la rente, de nombreux économistes invitent le président Macron, qui s'y refuse, à alourdir la taxation des successions, facteur majeur d'inégalités.*

C'est un fait, en France, pays de la réserve héréditaire et de l'égalité testamentaire, l'héritage est un sujet sacré qui, depuis quelques années, fait même figure de débat interdit. Christophe Castaner pourrait en témoigner : en septembre, le ministre de l'intérieur, alors délégué général de La République en marche (LRM), a tenté de déminer le terrain en annonçant le lancement d'une « réflexion sans pour une refonte de la fiscalité sur les successions ». Mais la réplique de l'Élysée a fusé, cinglante : « Tant que je serai là, on n'y touchera pas », a rétorqué Emmanuel Macron. Au printemps 2016, celui qui était alors ministre de l'économie avait pourtant plaidé en faveur de cette réforme, déclarant avoir une préférence pour la taxe sur les successions plutôt que pour les impôts de type ISF.

« A l'époque, Macron était poussé par son entourage à augmenter la progressivité des droits de succession pour relancer la mobilité sociale. Mais lorsqu'il a compris à quel point le sujet était inflammable, il a fermé la porte à double tour », explique un des piliers de sa campagne.

En juin, dans [une note confidentielle à M. Macron](#), les trois économistes ayant inspiré son programme présidentiel, Jean Pisany-Ferry, Philippe Aghion et Philippe Martin, sont revenus à la charge pour réclamer une hausse de la fiscalité des très grosses successions.

## **82 % des Français jugent l'impôt successoral illégitime**

Mais les sondages sont ce qu'ils sont, et, en matière politique, ils servent souvent d'aiguillon. Selon une récente étude de l'IFOP, 82 % des Français jugent l'impôt successoral illégitime, soit l'impôt le plus impopulaire de France, devant les taxes sur l'essence ! « Parce qu'il touche à la famille et parce qu'il revêt une forte dimension anthropologique, l'héritage est devenu intouchable, y compris pour ceux qui n'hériteront de rien ou presque », observe la sociologue Anne Gotman.

Dans un ouvrage saisissant paru en octobre, *Les Nouveaux Héritiers*, Nicolas Frémeaux avance que l'héritage est redevenu un enjeu politique majeur de nos sociétés. « Au cours du XXe siècle, le sujet a disparu du débat public car, avec les destructions des guerres et l'hyperinflation des "trente glorieuses", l'héritage pesait moins dans les destins individuels. Mais, comme l'ont montré les travaux de Thomas Piketty, nous assistons, depuis les années 1970, au retour du capital par rapport au travail, et donc de la rente en économie, qui est par essence profondément inégalitaire », explique ce disciple de M. Piketty.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : jusqu'à la première guerre mondiale, 80 % du patrimoine total des Français avaient été hérités, contre 20 % constitués par les revenus du travail. Mais au milieu du XXe siècle, cette part a chuté à 35%, pour remonter à 55% aujourd'hui.

Résultat, le pourcentage des rentiers (définis par Frémeaux comme les personnes ayant reçu davantage que ce que gagnent les 50 % les plus pauvres durant toute une vie de travail) serait désormais proche de celui du milieu du XIXe siècle, soit aux environs de 10 %. Une évolution qui s'accommode mal avec les idéaux de la méritocratie républicaine et de l'égalité des chances. « Aujourd'hui, même être très bien payé ne suffit plus pour être riche : dans les années 1970, on avait 30 % de chances de faire partie du 1 % le plus fortuné grâce à ses revenus, contre 14 % désormais », détaille M. Frémeaux.

## **En France, « en moyenne, les successions sont taxées à 5 % »**

Comme si cela ne suffisait pas à creuser les inégalités, le retour de la rente s'est accompagné, dans la majorité des pays développés, d'une baisse, voire d'une suppression des droits successoraux. Avec le taux marginal le plus élevé d'Europe (45 %), la France a globalement échappé à cette lame de fond. Mais, contrairement à une idée largement partagée, l'héritage y est assez faiblement ponctionné. « En moyenne, les successions sont taxées à 5 %, ce qui est en décalage total avec le ressenti des Français qui, pour la moitié, pensent être taxés à plus de 40 % », explique Fabrice Lengart, commissaire général adjoint de France Stratégie.

En effet, par le jeu des abattements, près de 90 % des successions en ligne directe échappent à l'impôt. « Quant aux tranches les plus élevées, qui bénéficient des niches fiscales, et notamment de l'assurance-vie, elles dépassent rarement les 25 % d'imposition, tandis que certains pauvres voient 60 % de leur patrimoine saisi par le fisc parce qu'ils n'ont pas d'héritiers en ligne directe. Tout ceci plaide pour une révision de l'architecture des droits de succession, qui n'a pas connu de réforme majeure depuis 1901 », précise M. Frémeaux.

Ce serait d'autant plus souhaitable, soulignent les économistes, que l'impôt successoral est un « bon impôt », utile, redistributif et intervenant au bon moment. « Le meilleur impôt est celui qui crée le moins de distorsions dans le

comportement des agents. Or, on constate qu'en taxant la mort, on engendre moins de réactions qu'en ponctionnant le travail ou le patrimoine », explique l'économiste Jonathan Goupille-Lebret, qui a étudié les réponses comportementales à l'héritage. Selon lui, il serait possible de relever à 70 % le taux d'imposition des très grosses successions, sans affecter les recettes de l'Etat.

Le problème, c'est qu'en la matière, les arguments économique-philosophiques sont foisonnants et difficiles à hiérarchiser. Spécialiste des questions de patrimoine intergénérationnel, l'économiste André Masson s'est amusé à décortiquer les différents courants de pensée sur la question de l'héritage : « Avant d'être le totem inattaquable qu'il est devenu, l'héritage a fait l'objet de débats passionnels au cours du XVIIIe et jusqu'au début du XXe siècle entre, d'un côté, les abolitionnistes, comme les saint-simoniens, Karl Marx, ou même le très libéral John Stuart Mill, qui prônaient sa suppression au nom de l'égalité ou de la toute-puissance du marché, et de l'autre, les familialistes et les défenseurs du droit de propriété. »

### **La crainte que l'héritage brise la dynamique capitaliste**

Selon M. Masson, l'idéologie dominante a toujours résulté des alliances existant entre ces différents courants antagonistes. C'est ainsi que, dans les années 1930, la coalition entre égalitaristes et libéraux a conduit les Etats-Unis à adopter une fiscalité quasi confiscatoire. « Aujourd'hui, l'alliance entre néolibéraux et familialistes a permis le recul de l'imposition successorale, y compris dans des pays égalitaristes comme la Suède. Quant à la Révolution, qui fut la seule période où les égalitaristes auraient pu l'emporter, elle s'est arrêtée à mi-chemin en imposant le partage égal entre enfants », précise-t-il.

Deux siècles et demi après les discours enflammés du révolutionnaire Gracchus Babeuf, on s'écharpe encore pour savoir si les sociétés de rentiers sont plus ou moins « efficaces » que les autres. Parmi les arguments des abolitionnistes, l'héritage, en plus de pervertir la compétition sociale, rendrait les actifs moins actifs. C'est le fameux « effet Carnegie » (du nom du philanthrope Andrew Carnegie), qui incite certains milliardaires américains, comme Warren Buffett ou Bill Gates, à déshériter leurs enfants au profit de fondations caritatives.

« Aux Etats-Unis, on craint que l'héritage brise la dynamique capitaliste en lui faisant perdre ses vertus d'entrepreneuriat et d'innovation », décrypte le sociologue François Dubet. Mais sans possibilité de transmettre sa richesse, serait-on aussi enclin à travailler ? « Un impôt confiscatoire conduit inévitablement à l'exil fiscal ou au détournement », argue Jean-Philippe Delsol, administrateur de l'Institut de recherches économiques et fiscales.

« Au fond, il n'existe pas de vérité absolue sur ce sujet, et c'est pourquoi la question de l'héritage doit être considérée d'un point de vue moral : est-il normal de laisser des enfants hériter de milliards quand d'autres n'ont rien ? », estime Camille Landais, de la London School of Economics. Et l'économiste Philippe Aghion d'ajouter : « Ce qui est sûr, c'est qu'une croissance non inclusive risque de provoquer violences et tensions sociales. C'est précisément pour cette raison que la suppression de l'ISF, qui paraissait une bonne mesure sur le papier, se révèle aujourd'hui si catastrophique. »

### **On hérite aujourd'hui de plus en plus tard**

Derrière ces querelles irréconciliables, une tendance se dessine qui pourrait mettre tout le monde d'accord : avec le vieillissement de la population, on hérite aujourd'hui de plus en plus tard, à 50 ans, contre 42 ans en 1980, renforçant la détention du patrimoine par les seniors. « A l'opposé des années 1980, les plus de 70 ans disposent d'un patrimoine trois fois plus important que celui des trentenaires. Et cette tendance va aller en s'accroissant », explique M. Lengart.

Or, d'un point de vue strictement économique, les jeunes actifs investissent davantage, notamment dans les entreprises, que leurs aînés. D'où la nécessité de faciliter les donations du vivant, notamment entre grands-parents et petits-enfants. Par ailleurs, les seniors étant toujours plus riches, ne serait-il pas logique de financer la dépendance (le fameux cinquième risque) par une hausse de la fiscalité successorale ? Cela permettrait d'ouvrir discrètement la boîte de Pandore, tout en affichant une ambition politique forte...

N'en déplaise à Emmanuel Macron, le débat risque de ressurgir dans les mois et années à venir. Récemment, le député Jean-Noël Barrot (MoDem, Yvelines) a voulu faire voter un amendement pour normaliser la fiscalité de l'assurance-vie et la rendre moins attractive en cas de transmission, avant de se faire retoquer par l'Elysée. Preuve que l'entourage du chef de l'Etat n'a pas baissé les bras, une note du Conseil d'analyse économique, dirigé par Philippe Martin, est en cours de préparation sur le sujet.

Avec les velléités des « gilets jaunes » de rétablir l'ISF au nom de la « justice fiscale », une fenêtre de tir pourrait même s'être ouverte. Laurent Berger, le secrétaire de la CFDT, s'y est d'ailleurs engouffré, le 28 novembre, en appelant le gouvernement à créer une tranche d'impôt supplémentaire sur les très hauts revenus, et à taxer davantage la transmission des gros patrimoines.

Gare toutefois aux solutions miracles. « Il faut pénaliser les successions sans toucher aux donations, estime André Masson. Sinon, cela va de nouveau avantager les riches, qui sont les seuls à transmettre de leur vivant. » Autant dire que le moment serait mal choisi...